

Les personnels de l'académie de Montpellier – Janvier 2021

En janvier 2021, 48 758 personnes sont rémunérées dans l'académie de Montpellier au titre de la mission « Enseignement scolaire ». Les personnels sont répartis à 41,7 % dans le département de l'Hérault, 26,4 % dans le Gard, 16,3 % dans les Pyrénées-Orientales, 12 % dans l'Aude et 3,6 % en Lozère. Près de 73 % des agents de l'académie sont des enseignants.

Pour information : depuis janvier 2016, les notes d'information des personnels de l'académie (hors Andorre) se font sur la base des fichiers des bulletins de salaire. Le périmètre est donc plus large que précédemment puisque tous les contrats à durée déterminée seront recensés qu'ils soient de quelques jours ou de plusieurs mois.

1 LES PERSONNELS RÉMUNÉRÉS PAR L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER - JANVIER 2021

Programmes	2021	Rappel 2020
-139- Enseignement privé du premier et second degrés	4 907	4 858
-140- Enseignement scolaire public du premier degré	14 208	14 162
-141- Enseignement scolaire public du second degré	18 725	18 644
-214- Soutien de la politique de l'Education nationale*	849	845
-230- Vie de l'élève	10 069	9 306
Total Mission Enseignement scolaire	48 758	47 815

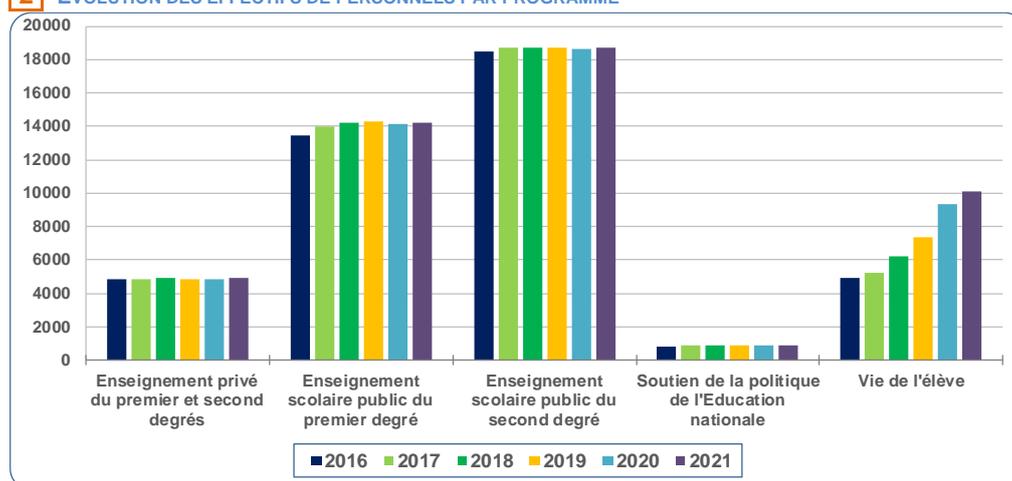
Sources : POLCA et CNE.

* intégration des effectifs de la DRAJES (1ère vague d'effectifs).

Des effectifs en progression

En janvier 2021, l'académie de Montpellier a rémunéré 48 758 personnes dont 35 483 enseignants dans les écoles, collèges et lycées, ce qui représente 73 % des personnels rémunérés. Parmi ces personnels enseignants, 86 % exercent dans le secteur public et 14 % dans le secteur privé sous contrat (même profil que les années précédentes).

2 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE PERSONNELS PAR PROGRAMME



Le nombre d'agents rémunérés au titre de la mission « Enseignement scolaire » a augmenté de près d'un millier d'agents par rapport à l'année précédente. Les programmes 139, 140, et 141 présentent un effectif en très légère hausse. Le programme 214 voit ses effectifs se stabiliser malgré la fin du dispositif d'apprentis au sein des services académiques et l'intégration d'une partie des personnels de la DRAJES au 1^{er} janvier 2021.

Le programme 230 affiche une hausse de plus de 8 % de ses effectifs essentiellement due à la poursuite active des recrutements d'accompagnants d'élèves en situation de handicap dans le cadre de la politique en faveur des personnes handicapées menée par le ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports. Cette hausse des effectifs du programme 230 est particulièrement soutenue depuis la rentrée scolaire 2017.

Un taux global de féminisation stable

Le taux de féminisation affiché par l'académie est de 73 % comme l'année dernière. Il diffère fortement selon le corps et le programme auxquels appartiennent les agents.

Le premier degré public est composé à 99 % de professeurs des écoles et instituteurs dont 84 % sont des femmes soit une hausse d'1 point par rapport à 2020. Pour les personnels d'inspection, le taux de féminisation est de 44 % et poursuit aussi sa hausse puisque l'année dernière, il s'élevait à 42 %.

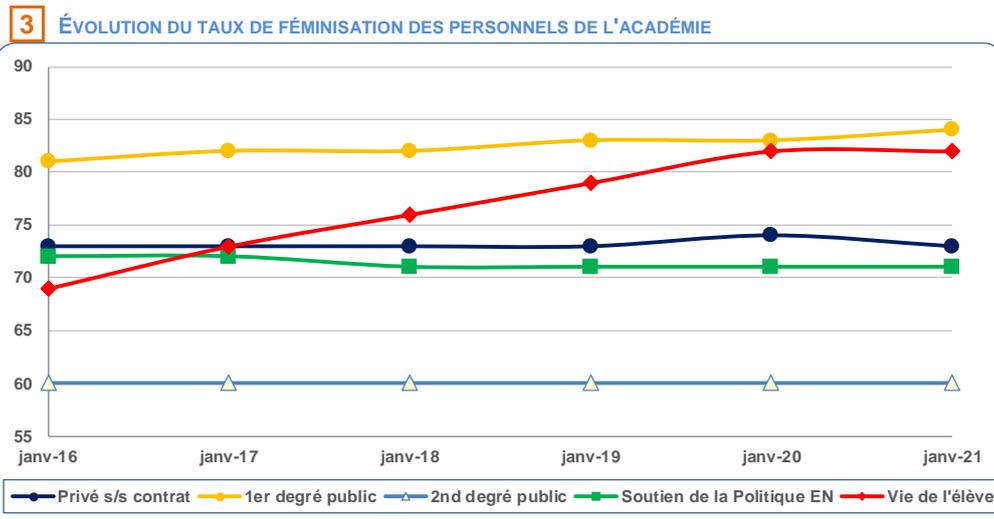
Dans le second degré public, le taux de féminisation reste stable à 60 %. Il s'établit à :

- 58 % pour les enseignants, avec une part de 53 % de femmes pour les agrégés contre 64 % pour les certifiés, identique à l'année dernière ;
- 72 % pour les non enseignants, avec un taux de féminisation de 53 % pour les personnels DIEO contre 59 % pour les personnels administratifs et techniques de catégorie A, soit une augmentation d'1 point pour ces 2 catégories.

Dans les établissements privés sous contrat des premier et second degrés, 73 % des enseignants sont des femmes, soit une baisse d'1 point par rapport à l'année dernière : le taux de féminisation est respectivement de 91 % dans le premier degré et de 66 % dans le second degré.

71 % des personnels rémunérés sur le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » sont des femmes.

Quant au programme « Vie de l'élève », les femmes représentent 82 % des personnels rémunérés. Dans les fonctions médico-sociales et d'accompagnement des élèves en situation de handicap, les taux de féminisation sont supérieurs à 90 %.



Un âge moyen de 46 ans stable

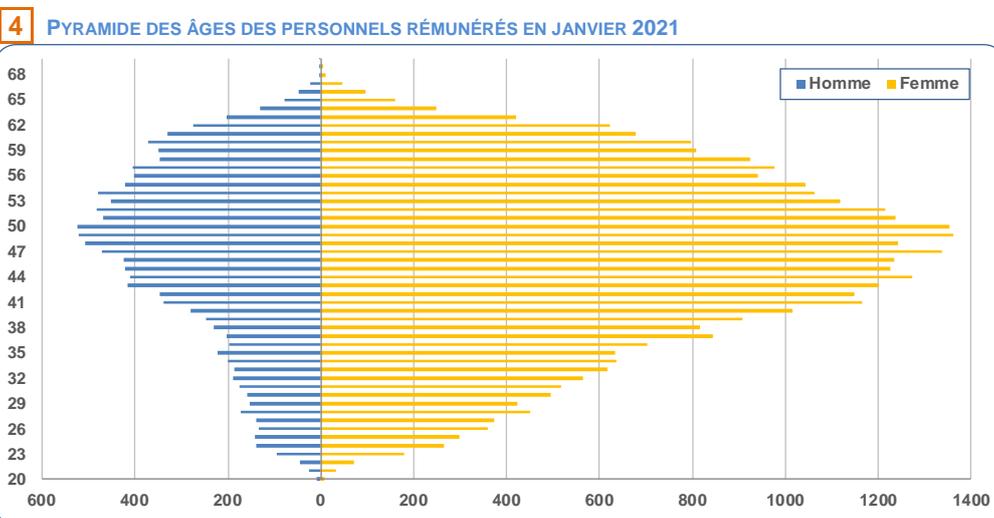
L'académie présente une moyenne d'âge de l'ensemble de ses personnels de 46 ans.

Globalement, l'académie affiche une relative stabilité de l'âge moyen depuis au moins 5 ans.

Cependant, au cours de ces 6 dernières années, la part des 50 ans et plus est en progression de 8 points passant ainsi de 32 % en janvier 2016 à 40 % en janvier 2021, tandis que celle des moins de 30 ans reste stable depuis 3 ans en représentant près de 8 %.

Selon les programmes et les catégories d'emplois observés, l'âge moyen diffère.

Les programmes recensant les personnels enseignants affichent des moyennes d'âge de 46 ans pour le programme « Enseignement scolaire privé du premier et second degrés privé », 45 ans pour le programme « Enseignement scolaire du premier degré public » et 48 ans pour le programme « Enseignement scolaire du second degré public ».



Les personnels d'encadrement, administratifs et techniques présents dans les programmes « Enseignement scolaire du second degré public » affichent 51 ans de moyenne d'âge et 49 ans pour le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».

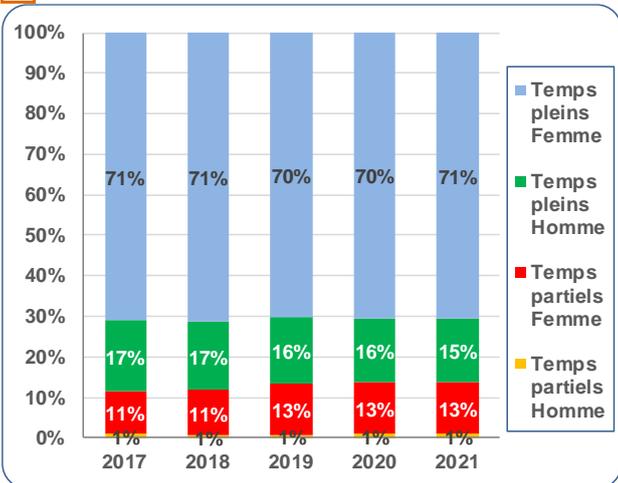
Les personnels d'éducation, médico-sociaux et d'accompagnement d'élèves ont une moyenne d'âge de 43 ans. Le programme « Vie de l'élève » est composé principalement de personnels accompagnant des élèves en situation de handicap (soit près de 90 % des personnels du programme) et leur moyenne d'âge s'élève à 42 ans.

Un taux de personnels à temps partiel en progression

26 % des agents de l'académie sont à temps partiel dont plus de 84 % de femmes. Un taux toujours en constante évolution depuis janvier 2017 où il était de 16 %, puis de 19 % en 2018, de 21% en 2019 et de 25 % en 2020. Toutefois, la place du temps partiel diffère selon le programme et la mission des personnels.

La répartition des poids de chaque quotité de service en janvier 2021 varie légèrement suivant le programme et les missions. S'agissant du programme « Vie de l'élève », la hausse de la part des temps partiels et de la féminisation du programme constatée ces dernières années se confirme.

5 P140 - POIDS DES TEMPS DE TRAVAIL PAR SEXE



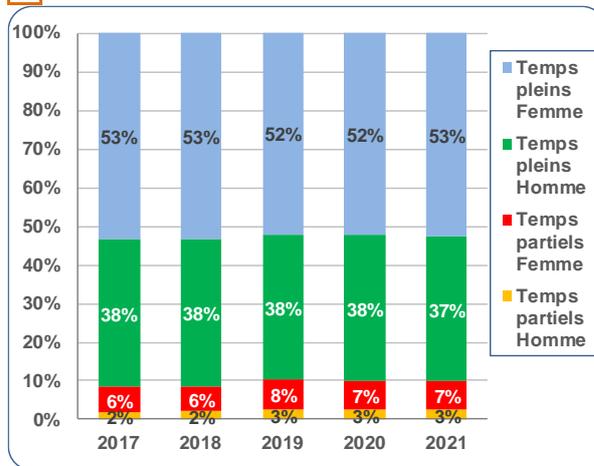
Dans le premier degré public, 14 % des agents sont à temps partiel dont plus de 93 % concernent des femmes en 2021 (comme en 2020) contre 96 % en 2019.

Il existe également une relative stabilité de la répartition des temps de travail sur les 5 années observées. En 2021, la part du temps plein des hommes diminuerait au profit du temps plein des femmes.

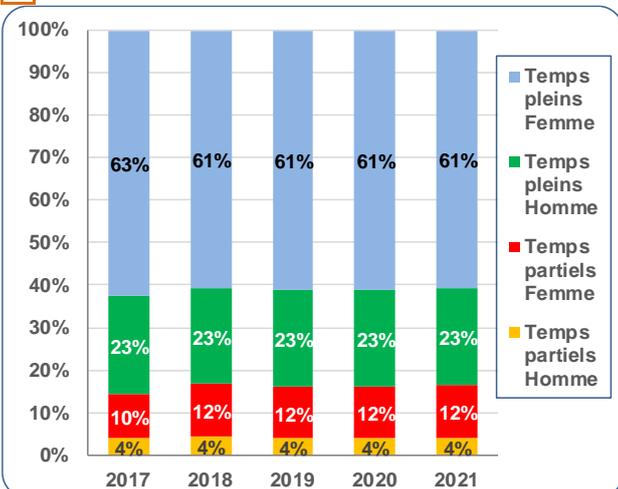
Dans le second degré public, 10 % des agents sont à temps partiel et près de 73 % sont des femmes en 2021. Ce programme concerne à la fois des personnels enseignants, des personnels d'encadrement mais aussi des personnels administratifs et techniques.

La population enseignante affiche un taux de temps partiel à hauteur de 10% tout comme les autres catégories d'emplois recensées dans le second degré public.

6 P141 - POIDS DES TEMPS DE TRAVAIL PAR SEXE



7 P139 - POIDS DES TEMPS DE TRAVAIL PAR SEXE



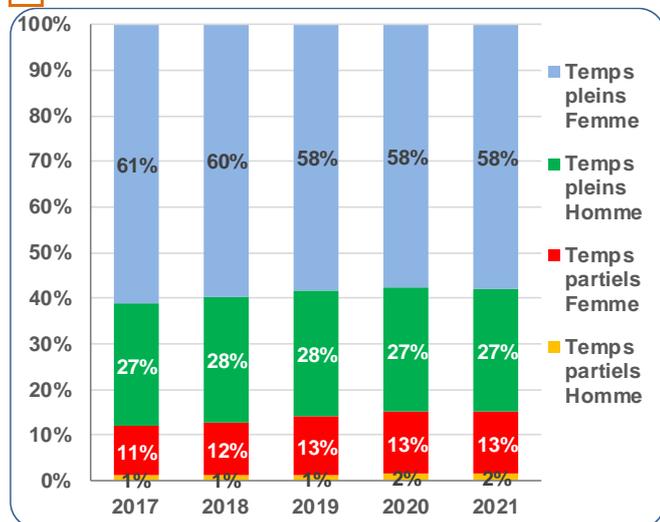
Dans les établissements d'enseignement privé sous contrat des premier et second degrés, 16 % des personnels sont à temps partiel avec un peu plus de 73 % de femmes concernées en 2021. Le poids du temps partiel dans le premier degré est de 15 % contre 17 % dans le second degré.

L'académie affiche une certaine stabilité dans la répartition des temps de travail de ses personnels pour ce programme. Néanmoins, dès janvier 2018, il a été possible de constater une augmentation du temps partiel des femmes au détriment du temps complet des femmes.

En résumé, dans le premier degré, la part du temps partiel dans le secteur privé est de 14 % comme dans le public. S'agissant du second degré, la part du temps partiel dans le secteur privé est de 18 % alors que dans le public elle s'élevé à 10 %, soit 8 points de plus que dans le public.

La différence de proportion du temps partiel des enseignants entre le public et le privé sous contrat pour les premier et second degrés s'explique par une part plus importante de personnels enseignants contractuels dans le 1er degré privé essentiellement recrutés pour des contrats à temps partiel. Ce constat s'observe également dans le second degré où les enseignants contractuels représentent 43 % des temps partiels contre 25 % dans le public.

8 P214 - POIDS DES TEMPS DE TRAVAIL PAR SEXE



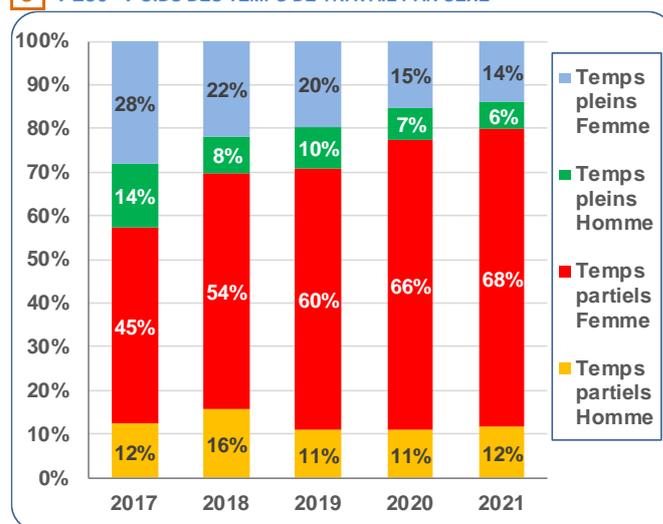
15 % des personnels rémunérés sur le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » sont des agents à temps partiel en 2021.

On constate une stabilisation du poids du temps partiel par rapport au temps complet quelque soit le sexe.

En 2021, 80 % des personnels rémunérés sur le programme "Vie de l'élève" sont à temps partiel contre 77 % en 2020. Compte tenu des agents recensés (près de 90 % d'assistants d'éducation et d'accompagnants d'élèves en situation de handicap), ce programme affiche la plus forte part de personnels à temps partiel de la mission « Enseignement scolaire ». En effet, les missions confiées à ces personnels se réalisent dans la grande majorité sur des contrats avec des quotités de service inférieures à du temps plein.

La poursuite du recrutement de personnels accompagnant des élèves en situation de handicap depuis la rentrée scolaire 2019 explique la hausse de la part du temps partiel sur ce programme par rapport aux 71 % constatés en janvier 2019. ■

9 P230 - POIDS DES TEMPS DE TRAVAIL PAR SEXE



Sources et définitions

Les données contenues dans cette note sont issues de la base des bulletins de salaire (univers POLCA-ACA bulletin de salaire v2.21) de janvier 2021 et du Contrôle National des Emplois (CNE).

Le personnel recensé comprend tous les personnels rémunérés par l'académie de Montpellier (hors Andorre) ainsi que les personnels de la DRAJES (1^{ère} vague d'effectifs). Contrairement aux précédentes notes d'information, les personnels en fin de fonction ou les personnels contractuels effectuant des suppléances ou des remplacements dont la durée est inférieure à l'année scolaire sont dorénavant pris en compte dans les personnels de l'académie.

En raison des différences de champ, les effectifs comptabilisés ne sont pas comparables à ceux présentés dans d'autres documents académiques issus de l'exploitation des fichiers de gestion des personnels (EPP, AGORA, AGAPE, ...).

La notion de temps partiel utilisée dans la note correspond à la définition du RERS (Repères et références statistiques) : elle regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent et le temps incomplet à l'initiative de l'administration.

Les personnels rémunérés par l'académie de Montpellier - janvier 2021

	Académie	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr. Or.
139 - Enseignement privé premier et second degrés	4 907	367	1 595	1 739	492	714
140 - Enseignement scolaire public premier degré	14 208	1 817	3 770	5 831	447	2 343
141 - Enseignement scolaire public second degré	18 725	2 394	4 728	7 963	500	3 140
214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale	849	62	100	592	32	63
230 - Vie de l'élève	10 069	1 192	2 672	4 197	308	1 700
Total mission "Enseignement scolaire"	48 758	5 832	12 865	20 322	1 779	7 960

Programme 140 : Enseignement scolaire public 1er degré

Corps	Effectifs académie	% de femmes	âge moyen	% temps partiel (1)	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr. Or.
INSTITUTEUR	31	77	56	8		12	9	1	9
PROFESSEUR DES ECOLES	13 869	84	45	1 946	1 790	3 679	5 666	441	2 293
PSYCHOLOGUE EDUCATION NATIONALE	140	85	52	10	18	33	60	3	26
INSPECTEUR DE L EDUCATION NATIONALE	52	44	57		7	13	21	2	9
AUTRE TITULAIRE	8	25	51			1	6		1
CONTRACTUEL	108	94	31	6	2	32	69		5
TOTAL	14 208	84	45	1 970	1 817	3 770	5 831	447	2 343

Programme 141 : Enseignement scolaire public second degré

Corps	Effectifs académie	% de femmes	âge moyen	% temps partiel (1)	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr. Or.
PROFESSEUR AGREGE	2 036	53	49	154	244	497	1 002	23	270
PROFESSEUR CERTIFIE	9 303	64	48	921	1 208	2 405	3 822	255	1 613
PROFESSEUR DE CHAIRE SUPERIEURE	76	39	54	1		18	50		8
CHARGE D ENSEIGNEMENT EPS	27	41	62	1	5	7	13		2
PROFESSEUR D ENS. GENERAL DES COLLEGES	23	35	62	2	2	2	14		5
PROFESSEUR DES LYCEES PROFESSIONNELS	2 227	51	50	122	287	538	988	44	370
PROFESSEUR D EPS	1 080	44	47	76	152	275	435	31	187
PROFESSEUR DES ECOLES	427	61	46	13	63	95	163	15	91
TOTAL ENSEIGNANTS TITULAIRES	15 199	59	48	1 290	1 961	3 837	6 487	368	2 546
CONTRACTUEL ENSEIGNANT	1 333	56	43	343	162	343	523	66	239
MAITRE CONTRACTUEL	23	87	57	1		6	9		8
TOTAL ENSEIGNANTS NON-TITULAIRES	1 356	56	43	344	162	349	532	66	247
TOTAL ENSEIGNANTS	16 555	58	48	1 634	2 123	4 186	7 019	434	2 793
INSPECTEUR DE L EDUCATION NATIONALE	27	41	55		1	1	23	1	1
INSP.D ACADEMIE/INSP.PEDAG. REGIONAL	49	41	55				49		
PERSONNEL DE DIRECTION	499	48	54		65	134	198	20	82
CONSEILLER PRINCIPAL D EDUCATION	9	78	50			2	6		1
PSYCHOLOGUE EDUCATION NATIONALE	112	80	52	14	13	28	49	3	19
TOTAL PERSONNELS DIEO	696	53	53	14	79	165	325	24	103
ATTACHE D ADMINISTRATION DE L ETAT	210	59	51	2	32	51	88	3	36
INGENIEUR D ETUDES (RECH ET FORM)	2	-	-	-			2		
ASSISTANT INGENIEUR (RECH ET FORM)	1	-	-	-			1		
TOTAL ATOS CATEGORIE A	213	59	51	3	32	51	91	3	36
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	340	85	50	35	39	93	134	14	60
TECHNICIEN DE RECHERCHE & FORMATION(NES)	42	62	52	2	3	12	19		8
TOTAL ATOS CATEGORIE B	382	82	50	37	42	105	153	14	68
ADJ. ADM DES ADMINISTRATIONS DE L ETAT	574	92	51	89	78	151	238	13	94
ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION	153	63	50	24	23	37	69	5	19
TOTAL ATOS CATEGORIE C	727	86	51	113	101	188	307	18	113
CONTRACTUEL ADMINISTRATIF	152	88	47	40	17	33	68	7	27
CONTRACTUEL ADMINISTRATIF	152	88	47	40	17	33	68	7	27
TOTAL PERSONNELS NON-ENSEIGNANTS	2 170	72	51	207	271	542	944	66	347
TOTAL	18 725	60	48	1 841	2 394	4 728	7 963	500	3 140

Sources : POLCA et CNE.

(1) le temps partiel regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent et le temps incomplet à l'initiative de l'administration.

Programme 139 : Enseignement privé premier et second degrés

Corps	Effectifs académie	% de femmes	âge moyen	% temps partiel (1)	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr. Or.
INSTITUTEUR	7	71	55	5	1	2	2		2
PROFESSEUR DES ECOLES	1 220	92	47	133	96	339	502	133	150
MAITRE CONTRACTUEL	228	91	39	64	23	57	84	24	40
TOTAL PREMIER DEGRE	1 455	91	46	202	120	398	588	157	192
PROFESSEUR DES ECOLES 2D	105	77	50	5	5	26	53		21
MAITRE CONTRACTUEL 2D	692	67	42	298	58	246	209	86	93
ADJOINT D ENSEIGNEMENT 2D	16	69	57	8		6	6		4
PROFESSEUR AGREGÉ 2D	134	46	49	10	3	57	45	5	24
PROFESSEUR CERTIFIÉ 2D	1 821	70	48	235	133	573	670	146	299
PROFESSEUR D EPS 2D	220	35	46	16	19	70	78	19	34
PROFESSEUR DE CHAIRE SUPERIEURE 2D	3	-	-	-		1	1		1
PROFESSEUR DES LYCEES PROFESSIONNELS 2D	461	64	48	35	29	218	89	79	46
TOTAL SECOND DEGRE	3 452	66	47	607	247	1 197	1 151	335	522
TOTAL	4 907	73	46	809	367	1 595	1 739	492	714

Programme 214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale

Corps	Effectifs académie	% de femmes	âge moyen	% temps partiel (1)	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr. Or.
PILOTAGE DES SERVICES ACADEMIQUES	27	41	54		3	4	15	2	3
ATTACHE D ADMINISTRATION DE L ETAT	74	62	50	4	4	6	57	3	4
MEDECIN	5	-	-	-	1	1	2		1
CONSEILLER TECHNIQUE DES SERV. SOC.	7	100	58		1	1	3	1	1
INGENIEUR DE RECHERCHE (RECH ET FORM)	17	41	51	4			17		
INGENIEUR D ETUDES (RECH ET FORM)	50	30	45	8		1	49		
ASSISTANT INGENIEUR (RECH ET FORM)	6	33	50	1			6		
INFIRMIER ENES CATEGORIE A	6	83	53		1	1	2	1	1
AUTRE TITULAIRE CATEGORIE A	6	83	51	1			6		
TOTAL CATEGORIE A	198	52	50	18	10	14	157	7	10
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	242	85	48	42	15	38	161	5	23
TECHNICIEN DE RECHERCHE & FORMATION(NES)	34	15	48	1	1		31	1	1
ASSISTANT SERVICE SOCIAL ADMIN DE L ETAT	8	100	58		1	2	3	1	1
TOTAL CATEGORIE B	284	77	49	43	17	40	195	7	25
ADJ. ADM DES ADMINISTRATIONS DE L ETAT	223	88	50	41	19	29	146	13	16
ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION	45	33	55		3	7	28	2	5
TOTAL CATEGORIE C	268	79	51	41	22	36	174	15	21
CONTRACTUEL	95	76	45	26	13	10	62	3	7
APPRENTI	4	-	-	-			4		
TOTAL NON-TITULAIRES	99	74	45	26	13	10	66	3	7
TOTAL	849	71	49	128	62	100	592	32	63
<i>Dont personnels DRAJES</i>	<i>42</i>	<i>86</i>	<i>49</i>	<i>8</i>	<i>2</i>	<i>4</i>	<i>33</i>	<i>0</i>	<i>3</i>

Programme 230 : Vie de l'élève

Corps	Effectifs académie	% de femmes	âge moyen	% temps partiel (1)	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr. Or.
MEDECIN DE L EDUCATION NATIONALE	39	95	57	10	6	9	16		8
CONS TECH DE SERV SOC AE	9	100	55	1	2	3	4		
INFIRMIER ENES CATEGORIE A	276	95	52	80	37	75	104	13	47
ASSISTANT SERVICE SOCIAL ADMIN DE L ETAT	87	97	47	22	12	20	36	3	16
PERSONNEL DE SANTE NON-TITULAIRE	63	86	44	16	6	16	27	2	12
CONSEILLER PRINCIPAL D EDUCATION	487	76	49	26	64	132	188	17	86
ASSISTANT D EDUCATION	2 729	57	32	1 696	329	701	1 122	99	478
ACCOMPAGNANT ELEVES SITUATION DE HANDICAP	6 306	93	47	6 181	721	1 701	2 676	162	1 046
MAITRE D INTERNAT	10	50	57	1	4			6	
SURVEILLANT D EXTERNAT	3	-	-	-		2	1		
CONTRACTUEL	55	75	43	8	11	12	20	5	7
MAITRE CONTRACTUEL	1	-	-	-			1		
PROFESSEUR DES LYCEES PROFESSIONNELS	1	-	-	-			1		
PROFESSEUR CERTIFIÉ	2	-	-	-		1		1	
PERSONNEL DE DIRECTION	1	-	-	-			1		
TOTAL	10 069	82	43	8 042	1 192	2 672	4 197	308	1 700

TOTAL ACADEMIE	48 758	73	46	12 790	5 832	12 865	20 322	1 779	7 960
-----------------------	---------------	-----------	-----------	---------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------

Sources : POLCA et CNE

(1) le temps partiel regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent et le temps incomplet à l'initiative de l'administration.